

EXTRAIT DU REGISTRE D

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

SUBJECTION SUBJECTION

ID: 064-216403964-20221214-09_12_2022_08-DE

Séance du 09 décembre 2022

MAIRIE DE MONT

ARANCE-GOUZE-LENDRESSE (Communes fusionnées)

09-12-2022-08

Date de convocation le 02/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Procurations : 2 Votants : 15 Le neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

<u>Etaient présents</u>: Mmes ETCHART, BAZIARD, CAZENAVE, GRAUX, GUITTONNEAU LOQUET, DAUBAS et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M. SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir: M. LAPETRE pouvoir à MME BAZIARD

M. HILLOOU pouvoir à M. LETARGUA

OBJET: ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE DE MONT/CUYEU EUGENE

Par délibération du 21 aout 2015, la commune avait acté l'échange de parcelles entre M CUYEU Eugène et la commune de Mont suite à un rachat par la commune de terrains de l'indivision DOMBLIDES.

A des fins d'unité foncière, pour mémoire, la commune échange donc la parcelle BE 196 d'une superficie de 715 m2 contre la parcelle BE 199 de M CUYEU d'une superficie de 715 m2.

D'autre part, suite aux travaux de renforcement de la ligne haute tension au Cazaben, la commune a saisi l'opportunité de créer une continuité entre le Cazaben et la zone du lavoir de Mont en préservant le cheminement créé pendant les travaux.

La commune a proposé d'acquérir à M Cuyeu Eugène une parcelle de 236 m2 cadastré BE1000 issue de la parcelle BE154 en contrepartie d'une partie de la parcelle BE 169 d'une superficie de 1936 m2.

Considérant l'intérêt communal de ces échanges, considérant la validation préalable des élus en bureau municipal,

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder à l'échange des parcelles BE 196 propriété de la Commune de Mont contre la BE 199 de Mr CUYEU Eugène d'une superficie égale de 715 m2.

DECIDE de procéder à l'échange d'une partie de la parcelle BE 169 propriété d'une superficie de 1936m2 de la Commune de Mont contre la BE 154 de Mr CUYEU Eugène d'une superficie égale de 236 m2.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents correspondants à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ